



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 10 juin 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de l'Égalité des Chances.

La violence domestique est un problème universel et l'une des violations des droits de l'homme la plus répandue dans le monde.

Le rapport intitulée « Violence domestique au Luxembourg » du Ministère de l'Égalité des Chances, en collaboration avec le *Luxembourg Institute of Health* a révélé en 2015, que 460 enfants, dont 399 enfants mineurs, ont vécu dans les ménages touchés par la violence. Parmi les 327 victimes directes de violence figurent 7 mineurs et le Parquet a signalé en plus 56 enfants (47 mineurs et 9 majeurs) comme personnes à protéger.

Le milieu scolaire est un milieu très important pour les enfants victimes ou témoins de violence domestique. Comme étant le deuxième endroit où ils passent le plus de temps, l'école représente souvent un refuge pour les enfants exposés à la violence domestique.

Ainsi il est important de promouvoir dans les écoles une éducation particulière au sujet de la non-violence et d'encourager les enfants à parler du problème de la violence domestique s'ils en sont victimes ou témoins, pour qu'on puisse les aider.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de l'Égalité des Chances :

- Le personnel enseignant est-il assez formé pour pouvoir diagnostiquer des enfants victimes ou témoins de violence ?
- Existe-t-il des formations continues en la matière ?
- Ces formations sont-elles assez fréquentées par le personnel enseignant ?
- Le sujet de la violence domestique est-il assez évoqué dans le milieu scolaire ?
- Au niveau des crèches et au niveau de l'éducation précoce, existe-t-il des moyens de sensibilisation des enfants, ne serait-ce que de manière ludique au problème de la violence domestique, avec l'objectif que les enfants osent plus en parler s'ils sont exposés à la violence domestique, voire qu'ils osent révéler les maltraitances subies ?
- Quelles mesures le Ministre envisage-t-il de prendre pour que le milieu scolaire devienne encore plus un acteur proactif dans la lutte contre la violence domestique envers les enfants ?

- Dans la mesure où l'étude du *Luxembourg Institute of Health* constate que la violence domestique en générale a connu une évolution à la hausse ces dernières années, le gouvernement envisage-t-il une campagne de sensibilisation, d'information et de prévention en la matière notamment pour aider les victimes, mais aussi pour encourager, en cas de soupçon de violence domestique, l'entourage de la victime à signaler la maltraitance auprès des autorités?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Nancy Arendt
Députée



Luxembourg, le 29 juillet 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Ministre de l'Égalité des chances à la question parlementaire N° 2142 de la Députée Nancy Arendt

Au niveau du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

L'offre de formation continue de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) comporte des formations en lien avec le sujet de la maltraitance. Ces formations touchent également la thématique de la violence domestique :

Formations liées directement au sujet de la maltraitance :

- *Mes élèves sont-ils/elles concerné/e/s par la violence domestique?* (formatrices de « Femmes en détresse ») : en moyenne 20 inscriptions par année entre 2008-2009 et 2010-2011,
- *Je suspecte qu'un/e élève de ma classe est abusé/e !* (formatrice de la « Fondation Pro Familia ») : en moyenne 12 inscriptions par année depuis 2009-2010,
- *La maltraitance ... et si on en parlait ... !* (formatrice de la « Fondation Pro Familia ») : en moyenne 12 inscriptions par année depuis 2009-2010,
- *L'enfant confronté à une situation de violence domestique: comment agir en tant qu'enseignant?* (formatrice de la « Fondation Pro Familia ») : 20 inscriptions en 2015-2016,
- *Gewalt am Stot a Wegweisungsgesetz* (divers intervenants) : 41 inscriptions en 2015-2016.

Formations sur les effets de traumatismes auprès des enfants et adolescents :

- *Die Folgen der Traumatisierung - Traumata und deren Auswirkungen bei Kindern*: 262 inscriptions en 2015-2016
- *Stabilisierungstechniken nach Trauma: Praxis - Workshop*: 34 inscriptions en 2015-2016.

S'y ajoutent les formations sur la prévention de la violence et la communication non-violente : depuis 2009-2010 en moyenne 10 formations par année avec 20,5 inscriptions par

formation et un total de 1477 inscriptions. Parmi ces inscriptions, 63% sont totalisés sur des formations internes d'écoles ou de lycées.

Dans le cadre du projet *Stop Mobbing*, des mesures visant à réduire la propension à la violence et le vandalisme chez les enfants sont discutées avec les enseignants des écoles fondamentales. En outre, la promotion des conditions démocratiques, des compétences sociales, des valeurs telles que l'empathie, la tolérance, la solidarité, le courage civique auprès des enfants est discutée avec les enseignants qui sont encouragés à développer ces aptitudes et compétences et à les soutenir grâce à l'introduction d'un conseil de classe.

Dans le cadre de ce projet, il arrive que les enseignants soient sollicités par des enfants qui relatent des expériences vécues de négligence, de violence domestique et d'abus sexuels. Lorsque ces rapports s'avèrent plausibles, des mesures appropriées sont engagées, telles que l'information de la police, le signalement au Parquet, peut-être même la prise de contact avec le tribunal de la jeunesse. Souvent, on observe malheureusement une grande incertitude, mais aussi un certain manque d'information de la part du personnel enseignant, et le réflexe d'engager les mesures qui s'imposent fait parfois défaut.

Afin de pallier à ce manque, une campagne de sensibilisation et la distribution d'un guide pertinent à l'intention des enseignants, des éducateurs et de tout le personnel responsable de la prise en charge des enfants dans les écoles et les structures d'accueil s'avère utile et nécessaire. D'ailleurs, une sensibilisation des présidents des comités d'écoles a été faite il y a deux années par le parquet et des contacts réguliers ont été noués depuis.

Le service médical des Écoles de la Ville de Luxembourg - Cellule de conseil « enfance en détresse » a publié un fascicule (en allemand et en français) avec des lignes directrices pour réagir correctement en cas d'abus physique sur des enfants mineurs. Cette brochure a été distribuée à toutes les personnes qui travaillent dans les écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg, ainsi qu'au personnel des garderies et structures d'accueil de la ville. Le ministère envisage une diffusion de ce document à l'échelle nationale.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a pris l'initiative de faire élaborer des lignes directrices sur les procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de suspicion de maltraitance de mineurs par des adultes. Ce document, qui sera distribué au cours de l'année scolaire 2016/2017 à tous les professionnels de l'enfance et de la jeunesse, a été développé par un groupe de travail réunissant des représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, du Tribunal de la jeunesse, des parquets de Luxembourg et de Diekirch, de la Police grand-ducale, de la Ville de Luxembourg, de l'Alupse, de l'ORK et du SNJ.

En outre le Service National de la Jeunesse a élaboré en collaboration avec des experts de l'éducation affective et sexuelle la publication parue en 2016 « Pädagogische Handreichung: Von Gefühlen, Stärken, Sexualität und Grenzen. Körpererziehung bei Kindern von 0 – 12 ». Dans le cadre de la série « Dossier de l'animateur » du SNJ la brochure « Jonker stärken, Jonker schützen. Sexualität a Beziehungen » a été publiée en 2014 et peut être téléchargée sous :

<http://www.snj.public.lu/fr/publications/Dossiers%20de%20l%E2%80%99animateur>

Au niveau du Ministère de l'Égalité des chances

Depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée sur la violence domestique en 2003, le Ministère de l'Égalité des chances, en coopération avec d'autres acteurs actifs en matière de lutte contre la violence domestique au Luxembourg, a intensifié la lutte contre ce fléau sociétal au niveau de l'information, la prévention et la sensibilisation. Parmi ces campagnes figurent la campagne intitulée « La violence domestique fait du mal à toute la famille » qui renseigne par le biais d'une brochure en plusieurs langues sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La campagne utilise des symboles du monde des jeux, comme le doudou ou le canard, afin de souligner l'impact que la violence peut avoir sur les enfants.

Cette brochure, accompagnée par des affiches, se réjouit d'un grand succès auprès des personnes directement concernées, mais aussi auprès des associations travaillant dans le domaine social en général, et oeuvrant dans le domaine de l'encadrement des victimes et auteurs en particulier.

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation et de prévention de la violence domestique, mise en place depuis plus d'une quinzaine d'année, l'Etat a toujours veillé à toucher notamment dans les trois langues officielles tous les résidents luxembourgeois. Il importe néanmoins à l'Etat d'atteindre aussi par des moyens plus ciblés, accessibles et adaptés à leurs besoins spécifiques, les communautés étrangères faisant partie intégrante de sa population, dont la communauté lusophone. Dans cet ordre d'idées, le ministère de l'Égalité des chances et la Confédération des Communautés portugaises luxembourgeoises (CCPL), avec la collaboration des différents acteurs du terrain y associés, la police, le parquet, le service d'assistance aux victimes de la violence domestique, le service prenant en charge les auteurs de violence domestique proposent le projet intitulé « HISTOIRES » - THEATRE-DEBAT- Théâtre éducatif dans la Prévention de la violence Domestique, un outil interactif et adapté, notamment, à la culture et à la langue de la communauté lusophone.

Ce projet est l'élément clé de la campagne de sensibilisation pour une meilleure prévention de la violence domestique à l'attention de la communauté lusophone au niveau local respectivement régional lancée par la ministre de l'Égalité des chances en décembre 2015 pour l'année 2016.

Tant les auteur(e)s, que les victimes, adultes et enfants, mais aussi les témoins, les familles et l'entourage sont visées par cette campagne d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation. Elle se veut être accessible à tout public lusophone de tout le pays. Une traduction en Français est assurée. Cette campagne fait appel au soutien et au partenariat de toutes les communes du pays intéressées par le projet en vue d'atteindre leurs communautés lusophones respectives, destinataires finaux de celle-ci. Un courrier en ce sens a été adressé par la ministre de l'Égalité des chances à tous les bourgmestres du pays afin de les informer du lancement de la campagne précitée et de l'encouragement à y participer.

Il est évident, voire essentiel, d'étendre le projet à d'autres communautés étrangères touchées par la violence domestique.

Il y a également lieu de signaler que le ministère encourage les organisations conventionnées de prendre leurs propres initiatives intéressantes afin de mieux cibler leur travail d'information et de sensibilisation dès le bas âge. Dans ce contexte, le service S-PsyEA de l'asbl Femmes en détresse a édité le livret d'enfant « Dem Ben säin Geheimnis », projet initié à l'occasion du 10e anniversaire du service. Etant donné que le travail avec les enfants témoins et/ou victimes directes revêt une importance croissante, ce projet vise notamment les enfants et les enseignants de l'enseignement fondamental. Ce livret s'est inspiré de projets existants d'ores et déjà à l'étranger et permet de briser les tabous notamment auprès des enfants d'évoquer leur situation, mais aussi de sensibiliser le corps enseignant qui est fréquemment débordé pour analyser convenablement la situation de l'enfant et pour agir de façon appropriée. Il s'agit donc aussi de renforcer la confiance des enseignants pour qu'ils réagissent de façon appropriée lorsque des cas de violence se manifestent auprès d'un enfant.

Le livret a été édité en 2015 en mille exemplaires, et a été distribué et présenté dans trois écoles à Luxembourg-Ville et a obtenu des échos très positifs. Les séances s'effectuent en 60 minutes avec la possibilité de poser des questions et sont adaptées aux besoins spécifiques des enseignants. Des demandes parviennent également des éducateurs dans les maisons relais. Toutefois, la priorité est actuellement mise sur l'enseignement fondamental.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse